



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 10 MARS 2022
RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 10 MARZU DI U 2022

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet : **approbation du Compte administratif 2021.**
Ughjettu : **appruvazione di u Contu amministrativu 2021.**



NOTE DE SYNTHESE

COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2021

Avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré et conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêt des comptes de la Collectivité de Corse est constitué par le vote du Compte Administratif dressé par la Présidente et du Compte de Gestion établi par la comptable de la Collectivité. Cette compétence relève de l'assemblée délibérante, qui entend, débat et arrête les documents qui lui sont présentés.

Etabli à partir de sa comptabilité, le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Conforme au Compte de Gestion de Madame le Payeur de Corse, il retrace l'exécution du budget de l'année.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		1 943 708.32 €		445 591.74 €		2 389 300.06 €
Opérations réelles de l'exercice	10 730 386.33 €	11 288 013.22 €	2 561 607.69 €	2 349 912.24 €	10 291 994.02 €	13 637 925.46 €
Opérations d'ordre de l'exercice	1 474 263.42 €	1 341 949.24 €	1 341 949.24 €	1 474 263.42 €	2 816 212.66 €	2 816 212.66 €
TOTAUX	12 204 649.75 €	14 573 670.78 €	3 903 556.93 €	4 269 767.40 €	16 108 206.68 €	18 843 438.18 €
Résultat de clôture		2 369 021.03 €		366 210.47 €		2 735 231.50 €

1) INVESTISSEMENT- DEPENSES : 2 561 607.69 €

Ces dépenses s'établissent pour l'année 2021 à la somme de 2 561 607.69 €. Elles intègrent les subventions d'équipement versées, la dotation aux avances remboursables et les dépenses d'investissement de l'établissement.

Intitulé	Crédits ouverts	Crédits réalisés	Taux de réalisation
1.1.a Subventions versées aux communes	350 000 €	139 396.46 €	39.83 %
1.1.a Subventions versées aux structures intercommunales	225 000 €	118 580.30 €	52.70 %
1.1.a Subventions versées aux organismes publics divers	100 000 €	211 993.31 €	212.00 %
1.1.a Subventions versées aux personnes de droit privé	2 470 592 €	379 942.17 €	15.38 %
1.1.b Dispositif « Avances Remboursables »	1 500 000 €	1 500 000.00 €	100,00 %
1.1.c Immobilisations incorporelles (logiciels, licences, photos ...)	240 000 €	133 963.28 €	55.87 %
1.1.c Matériel informatique, petit mobilier...	100 000 €	77 732.17 €	77.73 %
TOTAL	4 985 592.00 €	2 561 607.69 €	51.38 %

1.1.a) Subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 849 912.24 €

Il s'agit des subventions d'équipement versées aux organismes publics et privés, conformément au Guide des aides au tourisme. L'essentiel des crédits versés concerne des engagements antérieurs, les subventions étant liquidées en fonction de l'avancée des projets et après certification des dépenses.

Les aides versées en 2021 pour un montant de 849 912.24 € (soit 27.02 % du budget prévu). Ce taux s'explique par le fait que le dispositif mis en place dans le cadre du Plan de Relance a mis un certain temps à démarrer. En effet, le montant de ces aides prévoyait dans le cadre de ce plan la prise en compte du financement de l'appel à projet – soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME du secteur touristique pour un montant de 2 200 000 €.

Cet appel à projet lancé en avril 2021 a entraîné plus de 200 demandes d'aides parvenues au service instructeur de l'ATC principalement au cours du quatrième trimestre 2021. Ces dossiers en cours de finalisation d'instruction seront présentés



au comité de sélection composé de membres de l'Etat, de la Collectivité de Corse et de l'ATC au cours du premier semestre 2022. Ils seront ensuite soumis à l'approbation des membres du Bureau de l'ATC, permettant ainsi le versement des aides sollicitées.

Sans la prise en compte du financement prévu pour cet appel projet **le taux de consommation des crédits de paiement est de 92%.**

Les destinataires des subventions d'équipement versées en 2021 s'établissent comme suit :

- 139 396.46 € soit 16.40 % aux communes,
- 118 580.30 € soit 14.00 % aux structures intercommunales,
- 211 993.31 € soit 24.90 % aux organismes publics divers,
- 379 942.17 € soit 44.70 % aux entreprises privées.

Elles ont contribué :

1) A financer des projets structurants des territoires tels que :

- l'aménagement de l'arrière-port de CENTURI,
- la signalétique touristique de PIANA,
- la création d'un sentier thématique sur la Communauté de Communes du Pays Ajaccien,
- la création de la maison Grand Site de la Conca d'Oru ainsi que la signalétique du Grand Site.

2) A conforter et développer l'activité économique :

- la modernisation d'hôtels (Le Vizzavona, Paesotel E Caselle, Palazzu),
- la création de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes,
- le développement de l'offre « Affaire ».

3) A développer et à structurer des filières, notamment :

- le patrimoine et la culture : Fiera di u turismu campagnolu,
- le tourisme actif de pleine nature : création d'un Centre Equestre,
- le tourisme de bien être : réalisation d'un SPA.

4) A financer la professionnalisation des acteurs et l'innovation, à titre d'exemple :

- l'étude pour le développement et l'aménagement touristique de la Marine de Sant Ambrosgiu,
- l'étude pour la restructuration et la modernisation du camping municipal de Serra di Scopamena,
- le renouvellement de la stratégie numérique de l'OIT de Bastia,
- l'étude pour une marque locale (OIT Ile Rousse),
- l'étude pour la création d'une Société Foncière,
- l'étude pour un parking à Bonifacio...

5) A financer l'appel à projet 2020 relatif à la connexion au **Système d'Information Touristique Territorial Corse** dont l'objectif est de soutenir les structures ayant compétence déléguée au tourisme sur le territoire.



1.1.b) Dotation aux avances remboursables (chapitre 26) : 1 500 000 €

Il s'agit du deuxième acompte versé à la CADEC, prévu par convention ATC/CADEC/2020/29 ratifiée le 19 novembre 2020. Le montant total des versements à effectuer sur 3 ans est de 4 millions d'euros. Ces versements permettent de financer le dispositif des avances remboursables (axe 2 du règlement des aides : conforter et développer l'activité économique).

1.1.c) Immobilisations corporelles et incorporelles (chapitre 205 et 218) : 211 695.45 €

Il s'agit des dépenses d'investissement propres à l'établissement (licences, logiciels, matériel informatique, mobilier de bureau...).

1.2) INVESTISSEMENT- RECETTES - REGION : 2 349 912.24 €

Au vu de l'ensemble de ces éléments et en tenant compte du résultat des opérations d'ordre, la section d'investissement fait apparaître sur l'exercice 2021 un déficit de 79 381.27 €. Compte tenu du résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2020, le solde résiduel excédentaire à fin 2021 est de **366 210.47 €** (445 591.74 € – 79 381.27 €).

2) FONCTIONNEMENT - DEPENSES : 10 730 386.33 €

La section de fonctionnement de l'ATC regroupe les frais de fonctionnement propres de l'établissement (frais de personnel et administration générale) mais également les dépenses d'interventions et d'actions. Ces dépenses concernent principalement les actions de promotion et de communication, les missions de l'observatoire, les aides accordées aux OTI. Cette année, comme l'exercice précédent, en raison de la crise sanitaire, des actions spécifiques de soutien économique, de réassurance sanitaire et de tourisme social (opération « I nostri eroi ») ont été entreprises.

Intitulé	Crédits ouverts	Crédits réalisés	Taux de réalisation
Personnel	4 622 107.85 €	4 273 462.01 €	92.46 %
Administration Générale	844 996.15 €	672 866.73 €	79,63 %
Promotion et communication	6 352 604.06 €	4 935 632.51 €	77.70 %
Centre de Ressources (dont site web)	418 000.00 €	105 667.20 €	25.28 %
Développement	1 017 500.00 €	742 757.88 €	73.00 %
TOTAL	13 255 208.06 €	10 730 386.33 €	80.96 %



2.1 FRAIS DE PERSONNEL : 4 273 462.01 €

Les crédits prévus au chapitre 012 (charges de personnel) ont été consommés à hauteur de 4 273 462.01 €, soit 92.46 % des crédits inscrits.

Ils comprennent les salaires et les charges sociales patronales de l'ensemble des salariés de l'établissement (CDI, CDD, alternants), les indemnités consécutives au départ à la retraite du Responsable des ressources humaines et les provisions concernant le Compte Epargne Temps.

Ce montant représente 32.15 % des dépenses réelles totales du budget de l'établissement (investissement et fonctionnement).

L'effectif au 31 décembre 2021 était composé de 48 postes en CDI, 1 poste en CDD de 3 ans (animateur développement durable) cofinancé par l'ADEME, 1 poste en CDD de 3 mois (dernier trimestre 2021) et de 4 apprentis (convention avec l'Université de Corse). Trois postes restaient à pourvoir à fin 2021.

2.2 ADMINISTRATION GENERALE : 672 866.73 €

Les crédits réalisés au titre des frais de fonctionnement de l'établissement s'élèvent à 672 866.73 €, soit 79,63 % des crédits inscrits au budget. Ils intègrent notamment les dépenses liées aux loyers, charges et entretien des bureaux de l'ATC, aux matériels de reprographie, aux fournitures de bureau, aux contrats d'assurance, aux frais de télécommunication et d'affranchissement ainsi que le coût (année 2) des travaux d'aménagement du rez-de-chaussée débutés en 2020.

2.3 PROMOTION, COMMUNICATION : 4 935 632.51 €

En matière de promotion (marchés France et étranger, accueils presse...) le montant des actions réalisées s'élève à 4 935 632.51 € soit 77.70 % des crédits inscrits au budget.

L'année 2021 a été marquée par la réalisation d'opérations de communication de grande envergure financées dans le cadre du Plan de relance avec le concours d'agences spécialisées retenues par appel d'offres et notre partenaire ATOUT France.

Elles se sont déroulées de mars à décembre avec :

- Des actions sur le digital et en social media,
- Des campagnes d'affichage,
- De la TV,
- Du print.

La stratégie créative a été réalisée avec l'agence de communication Sunmade dont l'accroche était pour le premier volet « Votre été mérite le plus beau des écrins » et



pour le second volet « Votre été mérite le meilleur des accueils ». Cette création a été utilisée sur tous les marchés ciblés par l'ATC, à l'exception de l'Italie sur lequel l'ATC dispose d'une autre identité visuelle créée par l'Agence Cenitz et dont l'accroche était « Corsica Forza Naturale »

Certaines manifestations auxquelles l'ATC participait avant la crise sanitaire ont également pu avoir lieu malgré le contexte :

- Le Salon Nautic de Paris,
- L'IFTM/TOP RESA,
- Le workshop Pure France et le Mice dédiés au tourisme d'affaires.

Des accueils de journalistes, de Tour-Opérateurs et de bloggeurs ont également pu se dérouler sur notre territoire avec des retombées médiatiques importantes.

Par ailleurs, l'établissement a reconduit jusqu'à fin octobre 2021, pour les personnes qui n'avait pas pu en bénéficier en 2020, le dispositif « I nostri eroi » mis en place en faveur des personnels hospitaliers de Corse pour leur implication à assurer dans les meilleures conditions la gestion des personnes gravement atteintes par la Covid-19. Pour rappel, la démarche de solidarité a consisté à offrir, aux personnels des services des hôpitaux de Corse, un week-end en Corse composé d'une nuitée et d'un petit-déjeuner pour deux personnes (le personnel hospitalier et l'accompagnant de son choix pour un montant plafonné à 200 €).

2.4 CENTRE DE RESSOURCES (y compris Portail Web) : 105 667.20 €

Les actions réalisées par le Centre de Ressources s'élèvent à 105 667.20 € soit 25.28 % des crédits inscrits au budget de l'établissement.

Ces crédits ont servi principalement à financer :

- les études de l'Observatoire (production des cahiers du tourisme, étude sur l'analyse de la demande...);
- la maintenance et l'hébergement du site web de l'établissement visit-corsica.com ;
- la maintenance de la base « Infotour » ;
- ainsi que l'achat des ouvrages du Centre de Documentation et d'Information.

2.5 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : 742 757.88 €

Le montant réalisé globalement sur cette ligne budgétaire est de 742 757.88 € soit 73.00 % des crédits inscrits au budget.

Pour la deuxième année consécutive, en plus de ses missions habituelles d'aides au développement et à l'aménagement et le soutien aux Offices de Tourisme de l'Île au titre du volet « fonctionnement », le Pôle « Ingénierie et développement » s'est vu confier la gestion des aides sanitaires et d'urgence accordées aux Offices de Tourisme

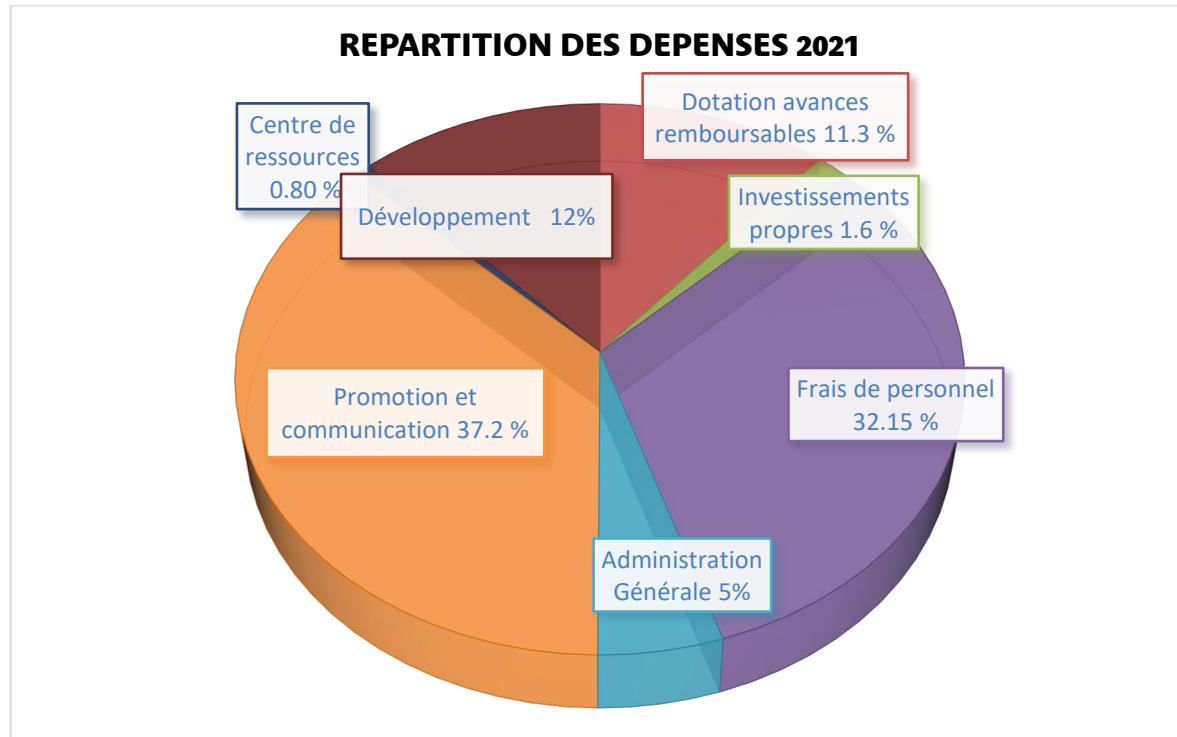


de Corse et aux entreprises (mesures ayant fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée de Corse en date du 30 juin 2020). Ainsi, 150 980 € ont été versés en 2021 au titre de l'aide d'urgence aux OT et au titre des aides sanitaires en faveur des entreprises touristiques dans le cadre de la marque sanitaire territoriale « SAFE CORSICA ».

Parmi les autres actions poursuivies en 2021 par le Pôle, il est à noter :

- La réalisation de la pose de la signalétique de la GT 20 (la Grande Traversée à vélo),
- Le développement du tourisme durable avec la Convention conclue avec l'Association EMAHO Corse,
- La mission de l'AMO pour la création de la Chaîne Hôtelière,
- L'animation du volet Wintermed,
- Des tests de paquets écotouristiques développés pour la protection des aires méditerranéennes ont été réalisés dans le cadre du projet DESTIMED,
- Le projet Interreg GRITACCESS (Grand Itinéraire Tyrrhénien afin de valoriser le patrimoine culturel à travers des parcours et des itinéraires locaux) pour lequel l'ATC assure la promotion et la communication du réseau.

Synthèse des dépenses en investissement et en fonctionnement réalisées au cours de l'année 2021.





3) FONCTIONNEMENT- RECETTES : 11 288 013.22 €

• Subventions Région	10 907 631.12 €
• Subventions FEDER	225 687.55 €
• Participations professionnels	26 700.00 €
• Indemnités journalières	55 822.80 €
• Participations OT-SITTCO	28 029.00 €
• Autres participations de l'Etat (Contrat destination Aides apprentis	41 499.96 €
• Remboursements divers	2 642.79 € (1)

(1) Remboursements divers, avoirs
fournisseurs, participations salariés
Actions CSE, vente matériel informatique
Aux salariés.

4) SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2021

En fin d'exercice, le résultat de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent sur l'exercice d'un montant de 425 312.71 €.

L'excédent cumulé à fin décembre 2021, compte tenu de l'excédent enregistré à fin 2020 est de 2 369 021.03 €.

La situation générale au 31 décembre 2021 enregistre, en cumulé, reprenant les exercices antérieurs constatés :

Un excédent de la section d'investissement de..... **366 210.47 €**
Un excédent de la section fonctionnement de **2 369 021.03 €**

Soit un excédent cumulé de clôture de..... **2 735 231.50 €**

*Pour mémoire l'excédent cumulé de clôture de l'exercice 2020 était de :
2 389 300.06 €.*